

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE PARIS**

7 rue de Jouy
75181 Paris cedex 04
Téléphone : 01.44.59.44.00
Télécopie : 01.44.59.46.46

Les horaires d'ouvertures sont
consultables sur le site internet :
<http://paris.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : [REDACTED]
(à rappeler dans toutes correspondances)

[REDACTED] c/ MINISTERE DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE

2302279/6

Maître
CABINET PROTAT (AARPI)
Maître Protat

ACC. RÉCEPTION D'UNE REQUÊTE RENVOYÉE PAR LE CE

Maître,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre requête numéro [REDACTED] qui en exécution de la décision du président de la section du contentieux du Conseil d'Etat en date du 19/01/2023 a été transmise au tribunal administratif de Paris.

Je vous informe qu'elle a été enregistrée le 19/01/2023, sous le numéro mentionné ci-dessus.

Je saisis cette occasion pour vous adresser les recommandations suivantes :

- afin de permettre le rattachement de vos courriers à votre dossier, veuillez mentionner le numéro d'enregistrement qui figure en tête de la présente lettre sur toutes les pièces ou correspondances relatives à cette affaire ;
- ne manquez pas, jusqu'à l'issue de la procédure, d'informer le greffe du tribunal administratif de vos éventuels changements d'adresse. Pour permettre de vous joindre plus facilement, en cas de nécessité, vous pouvez communiquer au greffe vos numéros de téléphone et de télécopie ;

L'état de l'instruction de ce dossier peut être consulté avec le code d'accès confidentiel [REDACTED]

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation le greffier,